



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Chargeur Batterie et Adaptateur	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-195924/A	<b>Date</b> 2019-03-27
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 1000343541	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HN-446-76781	
<b>File No. - N° de dossier</b> hn446.W8486-195924	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-05-07</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Garcia Lozano, Quiterie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hn446
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 296-2431 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Electrical & Electronics Products Division  
L'Esplanade Laurier  
East Tower, 4th floor,  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>8</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	8
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>9</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	9
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>12</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	12
6.2 BESOIN .....	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	13
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 PAIEMENT .....	14
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	15
6.8 ATTESTATIONS .....	16
6.9 LOIS APPLICABLES .....	16
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	16
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	16
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> .....	17
6.13 POSSIBILITÉ DE RETRACER LES CODES OTAN DES FABRICANTS (COF) .....	17
6.14 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> (LIVRAISON).....	17
6.15 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION.....	17
6.16 PRÉPARATION DE LA LIVRAISON [ARTICLE 1; ARTICLES OPTIONNELS 101 ET 201] (D3018C).....	18
6.17 EXPÉDITION – PROGRAMMATION (MDN).....	18
<b>ANNEXE A – BESOIN.....</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT .....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE C – CALCUL DES PRIX DE SOUMISSION .....</b>	<b>23</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les biens conformément aux exigences techniques ci-incluses.

#### **1.2.1 Exigences de la livraison**

La livraison est demandée au plus tard pour le 31 mars 2020.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

Références de CCUA	Section	Date
A9033T	Capacité financière	2012-07-16
B1000T	Condition du matériel	2014-06-26

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées **UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS** au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. N'envoyez pas la soumission directement à l'autorité contractante.

Réception des soumissions - TPSGC  
11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III, Noyeau 0B2  
Gatineau, Québec, K1A 0S5  
Tél.: 819-420-7201  
FAX : 819-997-9776

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-195924/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-195924

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
HN446.W8486-195924

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HN446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (trois (3) copies papier)
- Section II : Soumission financière (une (1) copie papier)
- Section III : Attestations (une (1) copie papier)
- Section IV : Renseignements supplémentaires (une (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

##### **3.1.1 Produits équivalents**

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le NCAGE du produit de remplacement;
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### **3.2.1 Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles**

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour chaque article de l'invitation à soumissionner pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

#### **3.2.1.1 Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques**

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui Varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450 pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-195924/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-195924

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
HN446.W8486-195924

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HN446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

### **Section IV : Renseignements supplémentaires**

#### **3.3.1 Information additionnelle :**

Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) (Fournisseurs Canadiens)  
<https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/s-inscrire-comme-fournisseur>

Le numéro d'entreprise - approvisionnement est: \_\_\_\_\_.

#### **3.3.2 Livraison offerte**

La livraison offerte est indiquée à la description de chaque article énuméré.

#### **3.3.3 Représentant de l'entrepreneur**

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

##### **Renseignements généraux**

Nom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

##### **Suivi de la livraison**

Nom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_



## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

**Le soumissionnaire doit remplir et fournir, avec sa soumission, les documents prévus en annexe, lesquels font partie intégrante du présent document.**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

- Conformité aux exigences techniques ci-incluse.
- Les soumissions présentées doivent regrouper toutes les destinations par NNO.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

##### **4.1.2.1 Base de prix**

Le soumissionnaire doit fournir en Annexe C des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (Dépôt d'Approvisionnement des Forces Canadiennes (DAFC) Edmonton, AB ou DAFC Montréal, QC selon le cas), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable.

### **4.2 Méthode de sélection**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par NNO identique.

Le calcul de prix de la soumission pour chaque article sera effectué comme il est décrit à l'annexe C.

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Attestation des caractéristiques environnementales générales**

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-195924/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-195924

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
HN446.W8486-195924

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HN446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

**ou**

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

<b>Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires</b>	<b>Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.</b>
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-195924/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-195924

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
HN446.W8486-195924

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HN446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

### **5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses.

#### 6.2.1 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe A du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, pour la quantité totale ou une partie de la quantité, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

#### 6.2.2 Clause du *Guide des CCUA*

Références de CCUA	Section	Date
<u>B1501C</u>	Appareillage électrique	2006-06-16
<u>B4019C</u>	Spécifications et normes militaires des États-Unis	2015-02-25
<u>B7500C</u>	Marchandises excédentaires	2006-06-16

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.3.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>C2800C</u>	Cote de priorité	2013-01-28
<u>C2801C</u>	Cote de priorité – Entrepreneur canadien	2014-11-27

## 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est de trois (3) ans à partir de la date d'attribution, de façon à permettre la durée et validité pour les options.

### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard selon les termes indiqués en annexe B pour chaque article.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Quiterie GARCIA LOZANO – Agente en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers - Division HN  
7B3, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Téléphone : (819) 420-0326  
Courriel : Quiterie.GarciaLozano@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : (compléter à l'adjudication du contrat)

Nom :

Titre :

Téléphone : (xxx) xxx-xxxx Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx

Courriel :

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :  
(compléter à l'adjudication du contrat)

**Renseignements généraux :**

Nom :

Téléphone : (xxx) xxx-xxxx Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx

Courriel :

**Suivi de la livraison :**

Nom :

Téléphone : (xxx) xxx-xxxx Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx

Courriel :

### 6.6 Paiement

#### 6.6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé en Annexe B pour un coût de \$ \_\_\_\_\_ (insérer le montant à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

#### 6.6.2 Paiements multiples

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

#### 6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Références de CCUA	Section	Date
<u>C2611C</u>	Droits de douane - l'entrepreneur est l'importateur	2007-11-30
<u>D0050C</u>	Certificat d'utilisateur final	2007-05-25
<u>G1005C</u>	Exigences en matière d'assurance	2016-01-28

#### 6.6.4 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change (si nécessaire)

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

Rajustement = montant en monnaie étrangère x Qté x ( i1 - i0 ) / i0

où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i0: taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

i1: taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. Ex., 1 \$ US])

Qté: quantité d'unités.

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.
6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire PWGSC-TPSGC 450 (c.-à-d.  $[i1 - i0 / i0]$ ).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire.
  - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Dépôt d'Approvisionnement des Forces Canadiennes (DAFC) Edmonton:	DAFC Montréal:
Dept of National Defence 7CF Supply Depot Stn Forces P.O. Box 10500 Edmonton AB T5J 4J5 Canada	Ministère de la Défense nationale 25 DAFC / Magasin C.P. 4000 Succ K Montréal QC H1N 3R9 Canada

- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.



## 6.8 Attestations

### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

### 6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* A9006C \_\_\_\_\_ (*insérer la date*), Contrat de défense

## 6.12 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>D5545C</u>	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)	2010-08-16

## 6.13 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra :

- a. résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b. garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

## 6.14 Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
<u>D2000C</u>	Marquage	2007-11-30
<u>D2001C</u>	Étiquetage	2007-11-30
<u>D6010C</u>	Palettisation	2007-11-30
<u>D2025C</u>	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
<u>D9002C</u>	Ensembles incomplets	2007-11-30

## 6.15 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés : rendu droits acquittés (DDP) DAFC Edmonton, AB ou DAFC Montréal, QC selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

DAFC Edmonton:	DAFC Montréal:
7CFSD - Receipts Section CFB Edmonton 195 Ave & 82 St - Bldg. 236 Edmonton AB T5J 4J5 Canada	Ministère de la Défense nationale 25 CFSD Receipts Section CFB Montréal QC Canada

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-195924/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-195924

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
HN446.W8486-195924

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HN446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**6.16 Préparation de la livraison [Article 1; articles optionnels 101 et 201] (D3018C)**

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles à raison d'une (1) unité par paquet.

**6.17 Expédition – Programmation (MDN)**

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (DAFC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

DAFC Edmonton:	DAFC Montreal:
7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster Edmonton (Alberta) Téléphone: 780-973-4011, poste 4524	25 Dépôt d'approvisionnement des FC Montréal, (Québec) Téléphone: 1-866-935-8673 (sans frais), ou 514-252-2777, poste 2363/ 4673 / 4282

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-195924/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-195924

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
HN446.W8486-195924

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HN446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Annexe A – Besoin

### Besoin initial

#### Article 1

Chargeur, Batterie  
NNO: 6130-01-527-2726  
N/P: BTC-70836  
COF: 51828 - Ben-Tronics, Inc.

Destination:

	Qté
DAFC Edmonton	30
DAFC Montreal	70

OU EQUIVALENT:

N/P offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

(fabricant)

#### Article 2

ADAPTATEUR, BORNE DE BATTERIE  
NNO: 5940-01-494-3002  
N/P: BTA-70880  
COF: 51828 - Ben-Tronics, Inc.

Destination:

	Qté
DAFC Edmonton	25
DAFC Montreal	100

OU EQUIVALENT:

N/P offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

#### Article 3

ADAPTATEUR, BORNE DE BATTERIE  
NNO: 5940-01-494-7116  
N/P: BTA-70820  
COF: 51828 - Ben-Tronics, Inc.

Destination:

	Qté
DAFC Edmonton	25
DAFC Montreal	100

OU EQUIVALENT:

N/P offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

#### Article 4

CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE  
SPÉCIALPURPOSE,ELECTRICAL  
NNO: 5995-01-468-5986  
N/P: BTA-70440-2  
COF: 51828 - Ben-Tronics, Inc.

Destination:

	Qté
DAFC Edmonton	25
DAFC Montreal	100

OU EQUIVALENT:

N/P offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

## **Besoin optionnel**

### **Année 1**

Année d'option 1 commence un (1) an après attribution du contrat.

#### **Article 101**

Selon le besoin initial, Article 1  
Destination:

	Qté
DAFC Edmonton	Up to 30
DAFC Montreal	Up to 70

#### **Article 102**

Selon le besoin initial, Article 2  
Destination:

	Qté
DAFC Edmonton	Up to 25
DAFC Montreal	Up to 100

#### **Article 103**

Selon le besoin initial, Article 3  
Destination:

	Qté
DAFC Edmonton	Up to 25
DAFC Montreal	Up to 100

#### **Article 104**

Selon le besoin initial, Article 4  
Destination:

	Qté
DAFC Edmonton	Up to 25
DAFC Montreal	Up to 100

### **Année 2**

Année d'option 2 commence deux (2) ans après attribution du contrat.

#### **Article 201**

Selon le besoin initial, Article 1  
Destination:

	Qté
DAFC Edmonton	Up to 30
DAFC Montreal	Up to 70

#### **Article 202**

Selon le besoin initial, Article 2  
Destination:

	Qté
DAFC Edmonton	Up to 25
DAFC Montreal	Up to 100

#### **Article 203**

Selon le besoin initial, Article 3  
Destination:

	Qté
DAFC Edmonton	Up to 25
DAFC Montreal	Up to 100

#### **Article 204**

Selon le besoin initial, Article 4  
Destination:

	Qté
DAFC Edmonton	Up to 25
DAFC Montreal	Up to 100

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8486-184459/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8486-184459

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HN446.W8486-184459

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HN446  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## Annexe B – Base de paiement

Prix unitaires fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DAFC Edmonton, AB ou DAFC Montréal, QC selon le cas), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination sont inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable.

### Besoin initial:

Article #	Destination	Qté	Besoin initial	Livraison: Jours ou semaines après attribution	Total
1	Edmonton	30	\$		
Selon l'annexe A	Montreal	70	\$		
2	Edmonton	25	\$		
Selon l'annexe A	Montreal	100	\$		
3	Edmonton	25	\$		
Selon l'annexe A	Montreal	100	\$		
4	Edmonton	25	\$		
Selon l'annexe A	Montreal	100	\$		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8486-184459/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8486-184459

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HN446.W8486-184459

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HN446  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## Besoin optionnel

### Année d'option 1

Article #	Destination	Option Qté Year 1	Année d'option 1	Livraison: Jours ou semaines après attribution	Total
101	Edmonton	Up to 30	\$		
<i>Selon l'annexe A</i>	Montreal	Up to 70	\$		
102	Edmonton	Up to 25	\$		
<i>Selon l'annexe A</i>	Montreal	Up to 100	\$		
103	Edmonton	Up to 25	\$		
<i>Selon l'annexe A</i>	Montreal	Up to 100	\$		
104	Edmonton	Up to 25	\$		
<i>Selon l'annexe A</i>	Montreal	Up to 100	\$		

### Année d'option 2

Article #	Destination	Option Qté Year 2	Année d'option 2	Livraison: Jours ou semaines après attribution	Total
201	Edmonton	Up to 30	\$		
<i>Selon l'annexe A</i>	Montreal	Up to 70	\$		
202	Edmonton	Up to 25	\$		
<i>Selon l'annexe A</i>	Montreal	Up to 100	\$		
203	Edmonton	Up to 25	\$		
<i>Selon l'annexe A</i>	Montreal	Up to 100	\$		
204	Edmonton	Up to 25	\$		
<i>Selon l'annexe A</i>	Montreal	Up to 100	\$		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8486-184459/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W8486-184459

N° de la modif. - Amd. No.  
HN446  
File No. - N° du dossier  
HN446.W8486-184459

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HN446  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### Annexe C – Calcul des prix de soumission

	Destination	Qté	Prix unitaire en CAD				Prix de soumission total
			Besoin initial	Année d'option 1 (Articles 101, 102, 103 and 104)	Année d'option 2 (Articles 201, 202, 203 and 204)		
Article 1	Edmonton	30	\$ (A1)	\$ (B1)	\$ (C1)	(1)	
Selon l'annexe A	Montreal	70	\$ (D1)	\$ (E1)	\$ (F1)		
Article 2	Edmonton	25	\$ (A2)	\$ (B2)	\$ (C2)	(2)	
Selon l'annexe A	Montreal	100	\$ (D2)	\$ (E2)	\$ (F2)		
Article 3	Edmonton	25	\$ (A3)	\$ (B3)	\$ (C3)	(3)	
Selon l'annexe A	Montreal	100	\$ (D3)	\$ (E3)	\$ (F3)		
Article 4	Edmonton	25	\$ (A4)	\$ (B4)	\$ (C4)	(4)	
Selon l'annexe A	Montreal	100	\$ (D4)	\$ (E4)	\$ (F4)		

(1) Prix de soumission Article 1 = 30 (A1+B1+C1) + 70 (D1+E1+F1)

(2) Prix de soumission Article 2 = 25 (A2+B2+C2) + 100 (D2+E2+F2)

(3) Prix de soumission Article 3 = 25 (A3+B3+C3) + 100 (D3+E3+F3)

(4) Prix de soumission Article 4 = 25 (A4+B4+C4) + 100 (D4+E4+F4)